RENOV'AMBIANCE
Société A Responsabilité Limitée (associé unique)
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 6 Impasse des Tilleuls
38110 SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN
490 021 748 RCS VIENNE

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Et le quinze juillet
A dix-huit heures,

Monsieur Christophe PERRET, associé unique et seul Gérant, propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la Société « RENOV'AMBIANCE »

ORDRE DU JOUR :

- Transfert du siège social et mise à jour corrélative de l'article 1.4 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, décide de transférer le siège social au 386 Route de Lembrun – 47110 LE TEMPLE SUR LOT, à compter du 15 juillet 2025.

En conséquence, L'Associé unique modifie l'article 1.4 des statuts de la manière suivante :

Article 1.4 : Siège Social

Le siège de la société est fixé au : 386 Route de Lembrun – 47110 LE TEMPLE SUR LOT.

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé unique.

Monsieur Christophe PERRET - Gérant

